

## NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

AICHA BAT MAZAL Z"L	8 Nissan - 24 Mars
MEIR BEN HANNA Z"L	8 Nissan - 24 Mars
DAVID TORDJMAN Z"L	10 Nissan - 26 Mars
AHARON MAGAZZINICH Z"L	11 Nissan - 27 Mars
HANNA BITTON BAT AICHA	11 Nissan - 27 Mars

### KIDDOUCH CHABBAT

### SHABBAT HAGADOL REPAS DE MIDI

### SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: M. ISAAC MORYOUSSEF POUR LA NAHALA DE SON PÈRE MEIR BEN HANNA Z"L

### KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"L ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"L

On Vous invite de venir étudier au Kollel et ajoutez de la lumière dans Votre Vie. Cours de Torah pour tous les niveaux, Venez Découvrir Votre Niveau de 20h à 21h15 avec: 1- Rabbin Ronen A. Abitbol: Mardi: Gémarà - Mercredi: Halakha. 2- Charles Abikhzer: Lundi et Mardi Kabbala. 3- Yossi Mouyal: Jeudi - Paracha de la semaine avec SUSHI



Visitez notre site web à: [www.hekhalshalom.com](http://www.hekhalshalom.com) et télécharger le Guide Sépharade de Pessa'h 5778-2018, aussi disponible le Formulaire de Procuration 2018 Vente du Hamets

personne qui s'interdit les KITNIOT à Pessa'h, il lui est malgré tout permis d'en conserver pendant Pessa'h (sans les vendre) et même d'en cuisiner pour d'autres personnes qui se les autorisent.

## Coin de la Halakha - VENTE DU 'HAMETS

Tout le 'Hamets qui se trouve à la maison, au bureau ou dans tout autre endroit qui nous appartient, devrait être vendu AVANT 10:00a.m le Vendredi 30 Mars 2018.

Contactez le bureau pour pouvoir remettre votre nom et adresse au rabbin qui s'occupera de la vente et puis du rachat après la fête.

## BEDIQAT 'HAMETS

Nous recherchons tout 'Hamets qui se trouve encore à la maison, et le gardons dans un endroit caché et fermé pendant toute la fête. Le 'Hamets devrait être seulement du mangée qui a besoin de la préparation, donc il sera Non-Consommable comme tel. Exemple : Farine, Pâtes crues, etc.

Ce 'Hamets qui sera vendu ne nous appartient plus. Donc, nous ne pouvons ni le voir, ni le toucher, et ni rentrer dans l'entrepôt où il se trouve, durant toute la fête.

## BIUR 'HAMETS

Le Lundi matin, le 30 Mars 2018, nous brûlons le 'Hamets avant 11:44 a.m, mais nous pouvons manger le 'Hametz que jusqu'à 10:29 a.m.

## JEUNE DES PREMIERS-NES

Tout premier-né masculin au-dessus de l'âge de 13 ans, devrait jeûner le 14 Nissan, Vendredi 30 Avril 2018. Ce jeûne commémore la plaie des Makat Bekhorot, qui tua tous les premiers-nés égyptiens, et épargna les premiers-nés hébreux.

Pour pouvoir s'exempter du jeûne, il faudra assister aux services des prières du Lundi matin à la synagogue, et participer personnellement à la cérémonie du Siyom (Fin de l'étude d'une Traite de Talmoud)

*'Hag Pessa'h Kachère  
Ve Samea'h*

## CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.49  
CHABBAT 24 MARS 2018  
8 NISSAN 5778  
PARACHA



## TSAV

Allumage des bougies

du Chabbat: 18:53  
Sortie du Chabbat: 19:57



## Horaire des Offices - 2018 - 5778

### Chabbat 24 Mars 2018 - 8 NISSAN 5778

Chahrit: 8:15  
Cours du Rabbin Ronen : 17:00  
Mincha - 18:30  
Seouda Chélichite suivie d'Arvit:

### Dimanche 25 Mars 2018

Chahrit: 7:00 - 8:00  
Minha suivie d'Arvit: 18:45

### Lundi 26 Mars au Jeudi 29 Mars 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45  
Minha 18:45 suivie d'Arvit  
Bédiqat 'Hametz à partir de 20:00

### Vendredi 30 Mars 2018 - 14 NISSAN 5778

**VEILLE DE PESSAH**  
Chahrit: 6:00 - 7:00  
Jeûne des premiers nés,  
Siyum pour premiers nés: 6:00 Yossi Moyal  
Siyum pour premiers nés: 7:00 Rav Ronen  
Dernier repas Hamets: Avant 10:29  
Vente du Hamets: Avant 10:00  
Brûler le Hamets: Avant 11:44  
Kal Hamira Annulation du Hamets: 11:40  
Mincha 19:00 suivie d'Arvit: 19:20  
Allumage des Bougies: 19:02

## L'offrande du Grand-Prêtre



## PARACHAT TSAV

## חג הפסח

## Chabbat HaGadol

La Paracha de la semaine décrit «l'offrande de remerciement», le Korban Toda (Rachi Vayikra 7, 12). Un homme sauvé d'une mort certaine offre un Korban Toda dans les quatre cas suivants:

Dans le cas d'un voyage en mer, d'un voyage dans le désert, dans le cas d'une sortie de prison, et enfin d'un patient sérieusement malade qui se rétablit complètement. Comme il est dit dans les Psaumes (107: 21), « Qu'ils rendent grâce à l'Eternel pour sa bonté, pour ses miracles en faveur des hommes! »

## Deux lois particulières

A l'époque du temple, l'offrande de reconnaissance (Korban Toda) avait comme caractéristiques deux lois particulières :

1. Le sacrifice était accompagné de quarante pains, dont dix pains levés ('hamets) et trente pains azymes (matsa).
2. Cette offrande devait être consommée dans sa totalité avant l'aube du lendemain de sacrifice. Celui qui avait apporté l'offrande avait donc un jour et une nuit pour la consommer.

## L'équivalent de nos jours

De nos jours, nous accomplissons la mitsva du Korban Toda par la récitation de la bénédiction du Gomet : « Lui qui nous accorde faveurs... ». Nous remercions l'Eternel de nous préserver d'éventuels malheurs et nous exprimons notre désir de rester en vie. Tout le monde sait qu'il est bon de vivre. C'est ce qu'exprime la prière du « Modé ani » que nous récitons dès que nous ouvrons les yeux le matin: « Je te remercie, O Roi, vivant, éternel, d'avoir restitué mon âme avec compassion; Tu es de grande confiance! »

## L'homme n'aurait jamais dû être créé

La vie est si belle! Mais plus déconcertant encore, voici ce que dit le Traité de Eruvin (13b) : Pendant deux ans et demi, les yechivot d'Hillel et Chammai ont débattu; l'une maintenant que l'homme n'aurait jamais dû être créé, alors que l'autre soutenait le contraire. Les débats ont donné raison à ceux

## Rabbin Ronen A. Abitbol



qui voient la création de l'homme comme néfaste, en précisant tout de même : « maintenant que l'homme existe, il doit examiner et affiner toutes ses actions. » S'il y a un passage du Talmud qui demande une explication, c'est bien celui-ci.

Il n'est pas besoin de préciser que tout homme transgresse les commandements, ne serait-ce qu'une fois dans sa vie. Ainsi Hillel et Chammaï s'interrogent sur l'intérêt d'avoir été créés du point de vue de l'homme, car cela signifie qu'inévitablement nous allons « décevoir » l'Éternel par nos fautes à un moment ou à un autre. Par exemple si un bébé savait qu'au moment de sa naissance il provoquerait chez sa mère une douleur aussi intense, il se demanderait sans doute si tous les avantages à naître méritent la douleur que devra supporter sa mère en l'accouchant et en le portant pendant 9 mois; et ceci même si la mère dit que cela en vaut la peine pour elle. L'enfant se dirait tout de même qu'il n'aurait jamais souhaité provoquer autant de souffrance, même pour son bien.

Nous nous devons de ressentir la même chose s'agissant de la relation que nous avons avec l'Éternel. Nous savons que notre existence résulte de son immense bonté. Cependant, le Talmud nous enseigne que nous n'en sommes pas certains, que nous devrions éprouver des remords sachant que notre existence causera de « la peine » à l'Éternel, des déceptions lors de la transgression de ses commandements. Le Talmud conclut en nous enseignant que, du point de vue humain, si le choix nous avait appartenus, nous n'aurions pas opté pour notre existence. Car nos péchés entraînent inéluctablement une « souffrance » de l'Éternel, si l'on peut s'exprimer ainsi. Malgré cela, une fois que D-ieu nous a créés, « nous devons examiner et affiner nos actions. » Nous devons faire tout notre possible pour satisfaire le plus souvent D-ieu et ne pas sombrer dans le péché. (Rav Yaakov Weinberg Z"l)

### Chabbat HaGadol

Le Rav Elyachiv Zt"l, nous fait remarquer que c'est le seul jour qui a été nommé « hagadol », « le grand », et nous propose une explication.

Pourquoi cela ? Parce que les Bné Israël ont pris un agneau, la divinité égyptienne, et l'ont attaché au pied du lit, le 10 du

mois de Nissan, c'était un chabbat. Les égyptiens auraient pu réagir et s'en prendre physiquement aux Bné Israël, mais il n'en fut rien. Par référence à ce miracle, on a nommé Chabbat HaGadol.

Pourtant, il y a eu d'autres miracles beaucoup plus grands en Égypte par exemple les 10 plaies!

La chose est que pendant les 10 plaies c'est n'est pas tout le monde qui en avait conscience de grands miracles. Il y a des miracles pour lesquels même ceux qui en bénéficient ne se rendent pas compte que c'est un miracle.

On comprend ainsi le verset du psaume 136 « Il a fait des grandes merveilles tout seul, car Sa bonté est éternelle ». Il nous fait des miracles, mais on ne réalise pas.

Par opposition, lors du Chabbat HaGadol en Égypte, tous les Bné Israël savaient que les égyptiens cherchaient un prétexte pour lancer un pogrom et exterminer les juifs. Sacrifier la divinité égyptienne, l'agneau en était une parfaite occasion. Et pourtant, Hachem nous a protégés, alors les Bné Israël, ont bien ressenti le miracle.

Le travail de Pessa'h est d'essayer de comprendre toutes les bontés que nous offre notre Hachem, et comprendre qu'Il est tout le temps avec nous. Si on le comprend, alors on lui fera plus de place à nos côtés, en respectant Ses commandements et nous verrons le Machia'h.

### 4 Espèces et 3 Matsa

Lorsque nous brisons la Matsa en deux, pourquoi laissons-nous la première Matsa, pour ne briser que la deuxième ?

Parce que si nous brisons la première, il nous faudrait faire le Motsi sur la deuxième- car il faut, pour le Motsi des Shabbat et fêtes, des pains complets. Or, ne pas faire la bénédiction sur la première Matsa équivaldrait à une transgression, car « Il ne faut pas laisser passer les Mitsvot ». On raconte qu'un jour, un grand Tsaddik du nom de Rav Yits'hak Aizik de Ziditchov Zt"l, envoya une certaine question à un autre grand Tsaddik qu'on appelait le Rav de Dzikov. La question était la suivante. Pourquoi dans les boîtiers de

Tephillin y a-t-il quatre parchemins, sur un Talith y a-t-il quatre Tsitsit, le Loulav est-il composé de quatre espèces, buvons-nous quatre verres de vin pour Pessa'h, tandis que les Matsot ne sont qu'au nombre de trois ?

La réponse fut laconique : n'est-ce pas pour cela que nous brisons la Matsa en deux ? ...

### La Piété de Rav Houna

Rav Houna, était un des plus grands disciples de « Rav » Roch Yechiva (Directeur de l'École Talmudique) à Soura en Bavel. Il travaillait comme agriculteur pour gagner sa vie lorsqu'il était jeune. Malgré le travail épuisant dans les champs, il avait étudié avec une grande assiduité à chaque instant du jour ou de la nuit à ses moments de liberté. Il était devenu un grand érudit et un Sage éminent. Mais il était pauvre.

Le Chabbat, Rav Houva n'avait pas toujours du vin pour le kiddouch car c'était un produit assez coûteux à l'époque ?

Un jour, il se rendit chez son maître le Roch Yechiva de Soura, plus connu sous le nom de « Rav ». Quand, Rav le vit entrer, il lui sembla qu'il était vêtu de façon bizarre : à la place de sa ceinture habituelle, il avait attaché une corde faite de plantes solides. Rav l'observa avec étonnement. « Que vous arrive-t-il ? Comment donc vous êtes-vous habillé aujourd'hui ? Où donc est votre ceinture habituelle ?

« Je n'avais pas d'argent pour acheter du vin pour kiddouch, expliqua Rav Houna. Or, nous avons appris qu'il est permis de réciter le kiddouch sur le pain mais qu'il est préférable de la faire sur du vin. J'ai donc emprunté de l'argent pour acheter du vin et j'ai laissé ma ceinture en gage jusqu'à ce que je puisse rembourser cet argent par mon travail ».

Rav admira la piété de son disciple, un grand érudit, qui ne se plaignait pas de sa pauvreté et ne demandait rien aux autres. Le meilleur de ses disciples était là devant lui avec une ceinture faite de plantes comme s'il était le plus pauvre des mendiants ! juste pour faire la mitsva de réciter le kiddouch sur du vin ! Il lui dit « Plaise à Hachem que tu sois bientôt vêtu d'habits de soie, tant tu seras riche ! ».

La bénédiction ne tarda pas à se réaliser. Rav Houna s'enrichit et ne manqua plus de rien. Le jour du mariage de son fils qu'il célébra d'une manière somptueuse, il voulut se reposer un peu de la fatigue d'une si belle journée. Il se retira dans une des nombreuses pièces de sa maison et

s'étendit sur un lit. Les membres de sa famille ne le remarquèrent pas dans la pénombre du crépuscule et ses filles et ses brus ôtèrent leurs manteaux faits de soie fine et les déposèrent sur le lit. Rav Houna se retrouva bientôt entièrement recouvert de soie ! La bénédiction de Rav se réalisa pleinement! (Guemara, Méguila 27b)

### Définition du 'Hamets

Le 'Hamets provient uniquement des 5 céréales suivantes: Blé, Orge, Seigle, Avoine, Épeautre.

Si l'une ou l'autre de ces 5 céréales est entrée en contact avec de l'eau, et que ce contact dure 18 minutes, cela provoque un phénomène de fermentation qui constitue le 'Hamets.

Tout ce qui ne correspond pas à cette définition, n'est pas 'Hamets. Par conséquent, les KITNIOT ou légumineuses, comme le riz, les pois chiches, les haricots, les petits poids... ne sont pas 'Hamets.

Cependant, les Ashkenazim ainsi que certains Sefaradim ont la tradition de se les interdire durant Pessa'h, par crainte que des grains de céréales 'Hamets y soient mélangées.

Les personnes d'origines Ashkenazes n'ont strictement pas le droit d'en consommer, même en procédant à une Hatarat Nedarim. Par contre, les Sefaradim en Israël qui ont l'usage de s'interdire certaines ou toutes les Kitniot durant Pessa'h – par mesure de piété et non par ignorance de la Halakha selon laquelle les KITNIOT sont permises à Pessa'h - peuvent interrompre cet usage au moyen d'une Hatarat Nedarim. (S'ils se l'interdisaient croyant que les KITNIOT sont 'Hamets, ils ne nécessitent pas de Hatara et peuvent interrompre leur usage à leur guise.)

Si une femme Ashkenaze se marie à un Sefarade et que cette femme désire à présent se conformer à l'usage de son mari Sefaradi qui consomme des Kitniot durant Pessa'h, elle est tout à fait autorisée à le faire. Il est quand même souhaitable qu'elle procède au préalable à une Hatarat Nedarim.

Si son mari lui demande de lui cuisiner des KITNIOT, mais qu'elle désire garder l'usage de ses parents, elle a quand même le droit de lui cuisiner les KITNIOT même si elle n'en mange pas elle-même. Il en est de même pour toute